tions d'exister, et, tout au contraire, leur créeront des partisans nouveaux que ces tracasseries indignent et jettent dans l'opposition. Vous pensez peut-être que la séparation des Eglises et de l'Etat sera faite? Permettez-moi de n'y pas croire et de craindre que la question ne n'achève avant que ce grave problème soit résolu. Il y faudrait des procédés nets, des décisions franches; il faudrait, en un mot, s'expliquer et sortir de l'équivoque. Alors, je doute du résultat...

Après avoir, en passant, déploré l'administration de M. Pelletan qui est « la négation même de la discipline, l'impossibilité absolue de maintenir l'ordre dans la marine », M. Goblet a émis l'espoir que la crise actuelle ne durerait pas et que le grand pays qu'est la France pourrait traverser ces épreuves sans sombrer.

Nous devons ajouter que M. Goblet vient d'écrire au *Temps*, non pour démentir, mais pour se plaindre que M. Raoul Aubry ait rapportée une conversation qu'il ne tenait pas à rendre publique.

Je ne veux, écri-il, ni discuter ni rectifier. Vous comprenez que si j'avais voulu dire ces choses publiquement, je les aurais dites moi-même. J'aurais évité tout au moins certaines inexactitudes matérielles, comme de raconter, par exemple, que M. Jaurès m'aurait confié autrefois un papier où il aurait exposé l'essentiel de ses plans de société collectiviste; je le lui ai demandé, en effet, mais je ne l'ai *jamais* obtenu....

L'AFFAIRE SYVETON-ANDRÉ

Paris, 15 novembre. — On sait que M. Jolliot, chargé d'instruire la plainte contre M. Syveton, a chargé le docteur Socquet d'examiner l'état du général André.

Le docteur Socquet s'est rendu aujourd'hui, à cet effet, au ministère de la guerre, et, sa visite terminée, a rédigé son rapport, qu'il a remis au juge d'instruction. Dans ce rapport, le médecin légiste déclare avoir constaté, au-dessus de la pommette et vers le renflement de la paupière supérieure, un épanchement ecchymotique, provenant d'une ecchymose de la joue, provoquée par un coup violent. Il n'a pas relevé de traces de blessure faite par le chaton d'une bague.

SÉNAT

Séance du mardi 15 novembre 1904.

La séance est ouverte à 3 heures, sous la présidence de M. Fallières.

L'éloge de M. Wallon

M. Fallières prononce en ces termes, l'éloge funèbre de M. Wallon :

Messieurs, avec notre doyen d'âge d'hier, l'éminent M. Wallon, que la mort nous a enlevé, disparaît, aux limites extrêmes de la vieillesse, une des hautes personnalités qui ont le plus honoré à la fois l'Université, les Lettres et le Parlement.

Il faut remonter loin dans le passé pour retrouver les traces de ses brillants débuts dans l'enseignement public.

Ancien élève de l'Ecole normale supérieure, il devint un de ses maîtres de conférences en 1840, à l'âge de vingt-huit ans, pour passer, quelque temps après, à la Sorbonne où lui fut dévolue la suppléance de la chaire qu'avait illustrée M. Guizot.

Sur ce théâtre agrandi, il continua à se faire remarquer par l'heureux choix de ses recherches, la sûreté de son jugement et cette probité de l'esprit sans laquelle la parole du maître, quel que soit son éclat n'est qu'un bruit sans portée.

A son *Histoire de l'esclavage dans les colonies*, qui répondait si bien à une des plus nobles préoccupations de son temps, il fit succéder l'*Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*; cette double protestation contre un des plus abominables abus de la force mit son nom en lumière et, de la Guadeloupe, on sollicita son concours pour la défense d'une cause dont Victor Schœlcher était alors le plus glorieux apôtre.

En 1849, le département du Nord, où il était né le 23 décembre 1812, l'envoya siéger à la Législative. Mais il n'y fit qu'une courte apparition, s'étant démis volontairement de son mandat au lendemain du vote de la loi du 31 mai 1850 qu'il considéra, non sans raison, comme un attentat porté à la souveraineté nationale.

Pendant la durée de l'Empire, il s'isola des affaires publiques et poursuivit son rude labeur de professeur et d'historien avec une persévérance dans l'effort et une conscience de ses devoirs qui furent, jusqu'à la fin, les règles invariables de sa vie. (Très bien.)

Ce n'est qu'au lendemain de nos désastres qu'il reparut sur la scène politique. Il y devait conquérir, vous le savez, une célébrité qui restera justement attachée à sa mémoire.

Dans le désarroi qui, après tant de vaines tentatives de restauration, rendaient impossibles, condamnait l'Assemblée nationale à une situation sans issue, M. Wallon eut, en 1875, un plus fort de la confusion des esprits, la vue claire des choses.

Avec son ferme bon sens et dans son patriotisme éclairé, il avait dit à la tribune, en s'adressant à la droite: « Il n'y a que trois solutions: la Monarchie, l'Empire ou la République. Vous n'avez pas pu faire la monarchie; vous ne voulez pas de l'Empire; vous n'avez qu'à accepter la République. »

Ce qui ne fut pas exécuté un jour le fut le lendemain, et M. Wallon finit par sauver, à une voix de majorité, le vote qui consacra la reconnaissance définitive de la République. Ainsi fut rendu au pays un des services les plus signalés qu'il pût attendre de ses représentants. (Applaudissements.)

Vous n'êtes pas sans savoir que, dans sa bonhomie souriante, M. Wallon se laissait volontiers appeler le « Père de la Constitution ». Ce qu'il y a de certain, c'est que son nom est inséparablement lié à la foi fondamentale sur laquelle reposent nos institutions. (Très bien.)

Si la politique lui a ménagé cette gloire, il faut dire que l'exercice de ses fonctions universitaires et ses travaux d'histoire lui ont procuré les joies douces et les plus pures joies de sa vie.

(Ministre de l'Instruction publique, doyen de la Faculté des lettres de Paris, secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et belles lettres, il a donné à l'Université le meilleur de lui-même.

Historien de *Jeanne d'Arc* ou du *Tribunal révolutionnaire*, soit qu'il exalte les plus prodigieuses manifestations de la foi, soit qu'il flétrisse les plus odieux forfaits de la violence, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer dans cet homme de bien: ou la sérénité de sa haute raison, ou la puissance de ses facultés intellectuelles, ou les inspirations d'une conscience habituée à ne transiger ni avec la vérité ni avec la justice.

Nous l'avons connu incapable de rien céder à ce qui pouvait blesser les élans de sa foi religieuse. Soucieux de ne jamais s'écarter des voies au bout desquelles dans la sincérité de ses croyances, il lui semblait apercevoir l'intérêt supérieur du pays. (Applaudissements à droite.)

Serviteur dévoué de la démocratie, il se prenait parfois à trop redouter ses ardeurs et, s'il fut un partisan résolu du progrès, il aurait voulu en régler la marche sans renoncer à l'application des principes de la conservation sociale.

Il nous a donné l'exemple d'une vie sans tache. Nous sommes fiers d'avoir entouré de notre affectueux respect son incomparable vieillesse.

Le Sénat offre à la famille de son vénéré doyen l'hommage de ses douloureuses condoléances. Il voudra sans doute lever la séance en signe de deuil.

La séance est levée en signe de deuil.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du mardi 15 novembre 1904

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson.

LES ACCIDENTS DE CHEMINS DE FER

M. Lassies a la parole pour adresser une question au Ministre des Travaux Publics, sur les accidents de chemins de fer qui se multiplient, d'une façon inquiétante, depuis quelque temps. A la demande du ministre, il consent à ce que la question soit renvoyée à la Commission des Travaux publics.

Le Ministre des Travaux Publics. — Le nombre des accidents de chemins de fer, dans l'année 1904, n'atteint pas celui des années précédentes. D'ailleurs, dès le lendemain de l'accident de Chouzy j'ai prescrit à mes agents, de redoubler de surveillance. L'incident est clos.

Les employés des Chemins de fer de l'État

La Chambre adopte la proposition tendant à attribuer, aux tribunaux ordinaires, l'appréciation des difficultés qui peuvent s'élever entre l'administration des chemins de fer de l'Etat, et ses employés, à l'occasion du contrat de travail.

LE BUDGET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Vif incident

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du Budget de l'Instruction publique.

M. Grosjean, sur le chapitre 62 (Frais généraux de l'enseignement secondaire), rappelle que M. Guyot de Villeneuve a établi qu'il avait été constitué, au Ministère de la Guerre, une véritable agence de délation; aucune sanction n'a été donnée, jusqu'ici, au vote de blâme émis par la Chambre. (Protestations à l'extrême gauche.)

Le Président. — Cela n'a rien à voir avec le Budget de l'Instruction Publique.

M. Grosjean. — M. le colonel Jacquot, ni le colonel Sarrail n'ont été frappés. (Nouvelles protestations.)

Le Président. — J'ai déjà déclaré que, ni le Ministre de la Guerre, ni aucun membre du gouvernement n'est responsable du choix du colonel Sarrail; j'en ai revendiqué toute la responsabilité. C'est donc à moi que s'adresse l'orateur; il aurait dû m'en prévenir. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Firmin Faure. — Vous eussiez dû vous en débarrasser.

M. Grosjean. — Il est établi que M. Sarrail a donné les renseignements qu'on a blâmés.

Le Président. — Il n'a fait que donner des notes sur les élèves de l'Ecole. (Exclamations; bruit.)

La délation dans l'Université

M. Grosjean. — Je demande au Ministre de l'Instruction Publique, quelles mesures il entend prendre vis-à-vis des fonctionnaires de son département, qui se sont rendus complices des mêmes délations?

L'orateur rappelle l'exemple de M. Beaumont, professeur au lycée de Gap. M. Grosjean donne lecture des renseignements envoyés à M. Vadecard, par ce professeur, au sujet de chacun des officiers de l'Etat-major du 99e et du 152e.

L'extrême-gauche est furieuse de cette évocation inattendue du F.·. Vadecard et prend à partie le président, qui laisse M. Grosjean faire sa lecture. L'opposition en souligne les passages de rires et d'applaudissements ironiques.

M. Grosjean. — Je veux savoir ce que M. le Ministre de l'instruction publique pense de ce système de délation organisé au ministère de la guerre et de la collaboration de quelques fonctionnaires de son département.

L'orateur poursuit la lecture des notes fournies par le professeur du Lycée de Gap sur d'autres officiers du 95e et sur le général Durand. Il passe ensuite à M. Deker, inspecteur d'Académie à Poitiers, qui s'est chargé des délations que le commandant Létang n'avait pas voulu prendre à son compte.

M. le Ministre. — Quand j'ai connu la lettre du professeur de Gap par l'interpellation de M. Guyot de Villeneuve, j'ai pris des informations et je ferai connaître à la Chambre la décision à laquelle je me suis arrêté. Mais c'est la première fois que j'entends parler d'un inspecteur d'Académie. Il me sera impossible de répondre sur ce point.

Le cas du F.·. Debierre

M. Grosjean donne lecture des deux lettres de l'inspecteur d'académie. Il fait connaître ensuite les fiches fournies au Grand-Orient par M. Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille, sur les officiers de Lille. Ces exemples suffisent, dit-il, pour m'autoriser à demander au ministre quelles mesures il entend prendre contre les dénonciateurs d'autant plus qu'aujourd'hui le Grand-Orient, après avoir plaidé les circonstances atténuantes, revendique le droit à la dénonciation.

M. Bepmale. — Il a raison! (Huées à droite.)

M. Prache. — Il est payé pour cela.

M. Bepmale. — Nous avons le droit de nous défendre.

M. Gauthier de Clagny. — Vous ne voulez pas de fonds secrets, mais vous transformez les professeurs en mouchards. (Vifs applaudissements.)

RÉPONSE DE M. LE MINISTRE

M. Chaumié, *ministre de l'Instruction publique*. — M. Guyot de Villeneuve a lu dans son interpellation une lettre de M. Beaumont qui envoyait des renseignements sur les officiers et déclarait regretter de n'avoir pas de machine à écrire pour dissimuler son écriture. Dès le lendemain du vote de la Chambre blâmant les agissements indiqués, j'ai procédé à une enquête, la lettre était exacte. Il y avait une faute que le professeur sentait lui-même, puisqu'il exprimait le regret de ne pouvoir dissimuler son écriture. (Très bien, très bien.)

J'ai prononcé contre M. Beaumont la peine de la réprimande et je l'ai déplacé. (Vifs applaudissements.)

Je me renseignerai sur les autres faits signalés par M. Grosjean.

M. Carnaud prie le ministre de ne pas aller trop loin dans la voie de la répression. Nous aussi, s'écrie-t-il, nous avons été les victimes de la délation d'instituteurs réactionnaires que M. le Ministre serait désolé de frapper. Si je ne révèle pas ces lettres dénatrices, c'est que j'estime que c'est faire une mauvaise action de publier des lettres destinées à un usage privé.

M. Grosjean. — Les lettres que nous avons citées n'étaient point destinées à un usage privé; elles avaient un véritable caractère administratif.

Les notes secrètes

M. Paul Constans dépose une motion tendant à la suppression des notes secrètes pour les membres de l'enseignement.

M. Lemire propose d'y ajouter: « et pour tous les fonctionnaires civils et militaires. »

Après débat, la discussion de cette motion est ajournée.

M. Doumer, *président de la Commission du budget*. — Cette motion n'engagera pas le gouvernement. Ce sera une simple manifestation.

M. Chaumié. — Il y a certaines notes secrètes dont la communication serait de gros inconvénients. Puisqu'il y a un amendement à la loi de finances sur la même question, je demande que le débat soit renvoyé à ce moment pour qu'il puisse avoir toute son ampleur.

M. Lasies. — Je ne suis pas de l'avis de M. Doumer. Le vote nous engagera pour l'avenir. Je proteste contre le renvoi.

M. Puech. — Il s'agit d'une question très délicate et la majorité ne doit pas tomber dans le piège qui lui est tendu. La rédaction de M. Constans ne répond pas à sa pensée. Ce ne sont pas les notes qui sont secrètes, ce sont les dossiers. Voteriez-vous la motion que vous n'auriez rien voté.

L'amendement de M. Sembat dit que les fonctionnaires ont droit à la communication de leurs dossiers. Il est tout différent de la motion de M. Constans.

M. Chaumié. — Je fais appel à la Chambre tout entière. Il y a dans ce qu'on appelle les notes secrètes une différence à faire, or on veut les supprimer toutes. M. Doumer a raison de dire que votre vote, sans celui du Sénat, ne pourrait avoir aucune sanction.

Ce vote engage des difficultés d'administration considérables. Nous ne refusons pas de discuter cette question plus tard avec l'ampleur nécessaire. Je demande d'en ajourner la discussion au moment où on discutera la loi de finances.

M. Constans y consent.

M. Lasies. — Alors je reprends la motion à mon compte. (Rires et applaudissements.)

M. Poulain. — Nous ne voulons pas que d'autres s'emparent de l'amendement Constans-Sembat. Entre collègues, on ne se fait pas de ces *blagues-là!* (Vive hilarité.)

M. Lasies. — C'est M. Constans qui s'est fait à lui-même cette blague. (Rires.) Toutefois, pour prouver ma bonne camaraderie et être agréable à M. Poulain, je n'insiste pas. (Nouveaux rires.) Je tiens à remercier le ministre du langage qu'il a tenu et de la mesure qu'il a prise. (Très bien à droite et au centre.)

M. Bagnol. — C'est son châtiment! (Bruit.)

M. Lasies. — Dans cette circonstance, l'élément civil du cabinet a été bien supérieur à l'élément militaire. (Applaudissements.)

L'incident est clos.

L'enseignement secondaire

M. Ribot. — La Chambre ne peut pas se désintéresser de la réforme de l'enseignement secondaire. Je demande au ministre de donner quelques indications sur les premiers résultats de cette réforme.

M. le Ministre. — On peut en attendre beaucoup de bien: on s'était préoccupé de savoir si elle n'aurait pas pour effet de développer outre mesure l'enseignement des sciences et de porter préjudice à l'enseignement des humanités. On peut aujourd'hui se rassurer. Le grec n'a pas été déserté. Les trois branches dans lesquelles on enseigne le latin conservent la faveur des familles.

Le ministre se félicite des résultats donnés par l'enseignement de l'histoire, des langues vivantes, des sciences, de la philosophie.

M. Binder. — Vous ne feriez pas mal de faire suivre au président du Conseil vos cours de morale. (Rires.)

M. Ribot remercie le ministre.

Les aumôniers des lycées

M. Dejeante soutient son amendement annuel tendant à la suppression des aumôniers des lycées et à la laïcisation complète de l'enseignement secondaire.

Le Ministre avisera.

M. le Ministre. — Il est nécessaire que dans les lycées les internes soient traités au point de vue religieux selon les désirs exprimés par les pères de famille. On ne peut pas envoyer tous les enfants, quel que soit leur âge, recevoir l'instruction religieuse à la paroisse, à la même heure. C'est en se plaçant surtout au point de vue de la liberté de conscience et sans évoquer des raisons d'un ordre moins élevé que je demande le rejet de l'amendement.

L'amendement Dejeante est repoussé par 321 voix contre 231.

Les lycées de filles

M. Gabriel Baron. — Le jour où ont été fermés les établissements congréganistes de nombreux enfants sont venus affluer aux portes du collège de filles d'Aix. On n'a pu les accueillir. Cependant, ce jour-là on avait contracté une obligation morale. Peut-on laisser ainsi trois cents enfants sans école? (Applaudissements ironiques à droite.) Prenez garde de désaffectionner la population rurale du gouvernement républicain. (Rires.)

Le Ministre. — J'ai dû me préoccuper surtout de créations d'établissements. La transformation du collège d'Aix en lycée s'est trouvée retardée, mais ce collège sera un des premiers qui seront transformés.

M. Gaston Lemaire. — Il est nécessaire plus que jamais, aujourd'hui qu'un grand nombre de villes construisent des collèges de filles; or, les villes bâtissent elles sont surchargées d'impôts. Il faut mettre à la disposition des municipalités les ressources qui leur sont indispensables.

Le traitement des instituteurs

M. le Commissaire du Gouvernement. — J'ai reçu mission de M. le ministre des Finances de présenter quelques observations au sujet de ce chapitre. Depuis 1886, le budget de l'instruction primaire a été augmenté de 40 millions; l'abolition du pourcentage et l'augmentation du traitement des instituteurs figurent pour 45 millions dans ce chiffre.

Il y a beaucoup d'autres dépenses réclamées par le Parlement, celles qui sont relatives aux enfants assistés et aux vieillards notamment. En outre, les crédits proposés pour le budget de 1905 engagent environ 20 millions de dépenses pour l'avenir.

Dans ces conditions, la Chambre, avant d'émettre son vote, ne doit pas se dissimuler qu'elle devra tôt ou tard voter des recettes nouvelles. (Très bien au centre.)

M. le Président de la Commission invite la Chambre à voter l'augmentation de crédit de 6 millions 500.000 francs qu'elle propose. L'état de nos budgets permettra de couvrir aisément cette dépense; depuis deux ans, nous avons fait, en effet, de bons budgets qui se soldent en excédents.

D'après les tableaux soumis à la Chambre, il s'agit d'une dépense de 50 millions répartie sur quinze années. Cette dépense n'a rien d'excessif. Je m'étonne que le gouvernement s'oppose à ce relèvement de crédit. Le recrutement des instituteurs devient de plus en plus difficile. Avec la disparition des avantages militaires, notre inquiétude grandit. (Exclamations à droite.) *Si plusieurs des écoles qu'on a fermées ne s'étaient pas rouvertes, on n'aurait pu recevoir les enfants.*

Il s'agit d'assurer les instituteurs dans une situation indépendante et de les mettre en dehors et au-dessus des partis. (Applaudissements.)

En terminant, M. Doumer demande aux auteurs des propositions concernant le relèvement du traitement des instituteurs de vouloir bien voter le chapitre 92 et de renvoyer la discussion à la loi des finances.

Il en est ainsi décidé.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

M. Coutant, d'Ivry, dépose une demande d'interpellation « sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour prévenir les faits scandaleux qui se produisent dans des établissements privés et sur le préjudice causé à l'industrie par l'exploitation privilégiée de ces établissements. »

La date de la discussion en sera fixée ultérieurement.

Jeudi, séance à neuf heures du matin, pour les fraudes dans l'alimentation.

La séance est levée à 6 heures 35.

MARIAGES ET FIANÇAILLES

— Nous apprenons les fiançailles de M. Louis Delattre, secrétaire de l'Association républicaine libérale de la région du Nord, avec Mlle Marie Vincent, fille de M. Vincent, docteur en médecine à Armentières.

— *La France Militaire* annonce le prochain mariage de M. Jules Clary, lieutenant au 33e de ligne, avec Mlle Le Gentil, à Arleux-en-Gohelle.

— On annonce le prochain mariage de M. J.-B. Hazebroucq, conseiller municipal à Illies, avec Mlle Thérèse Rigaut, d'Illies.

— Mardi a été célébré, à Anzin, le mariage de M. Georges Pourbaix, docteur en droit, fils de M. Pourbaix, notaire à Ronchin, avec Mlle Marie-Thérèse Canonne, fille du docteur Canonne.

— Hier, a été célébré à Lille, le mariage de Mlle Pajot, fille M. André Pajot, changeur, avec M. Martel.

NÉCROLOGIE

— M. Jules Dolez, avocat à Lille, ancien bâtonnier de l'ordre, vient d'avoir la douleur de perdre sa mère, Mme veuve Debruyn, née Marie Castrique.

— On annonce de Boulogne la mort de M. Gustave Lecomte, ancien adjoint au maire.

— M. l'abbé Boulinguez, directeur de la *Croix du Pas-de-Calais*, vient d'être douloureusement éprouvé par la mort de sa seconde mère, Mme veuve Boulinguez-Legrand.

— Lundi, ont été célébrées à Saint-Omer les funérailles de M. Georges Humbert, sculpteur, membre de la Musique communale.

— Lundi ont eu lieu à Anzin les funérailles de M. Charles Lœil, prêtre auxiliaire de l'église Saint-Géry, de Valenciennes

— Lundi ont été célébrées en l'église Saint-Maurice, à Lille, les funérailles de M. Oscar Foliet, ancien vice-président de la *Lyrique de Saint-Maurice*.

DERNIÈRE HEURE

(De nos Correspondants particuliers et par fil spécial

LA DÉMISSION DU GÉNÉRAL ANDRÉ

Paris, 15 novembre. — Avant de donner son adhésion à M. Combes, M. Berteaux a cru devoir conférer avec diverses personnalités du Bloc. C'est ainsi qu'il a pris préalablement à toute décision, l'opinion de MM. Brisson, président de la Chambre, Doumer et Etienne.

Dans la soirée, il s'est rendu au ministère où il s'est entretenu, durant quelques instants, avec le général André.

Quelques opinions

M. Guyot de Villeneuve: Le général André s'en va, c'est la preuve de son infamie, mais son remplacement par M. Berteaux ne saurait être la sanction des faits que j'ai révélés à la tribune. Le président du Conseil est aussi responsable de ces faits que le général André, il devrait lui aussi, subir le même sort.

Le colonel Roussel, *député de la Meuse*:

Le ministère, malgré les remplacement du général André, est gravement atteint. D'ailleurs, si la démission du ministre de la Guerre fait évanouir l'interpellation relative au commandant Cuignet, parce que c'était là une question personnelle entre le commandant et le général André, il reste l'interpellation sur l'affaire Dautriche. Ici, c'est le gouvernement qui est engagé. C'est au Conseil des ministres que tout a été résolu. Il faudra que le gouvernement, avec ou sans M. Berteaux, réponde.

M. Henry Maret:

Le général André fait une bêtise. Le ministère fait une bêtise et M. Berteaux aussi. Ce départ ne sauvera pas le ministère.

Le général de Gallifet:

M. Combes dément toute complicité avec le ministre de la Guerre. Cependant le cabinet savait tout à n'en pas douter. Je regrette l'entrée de Berteaux qui est un homme aimable, mais qui n'est pas un militaire.

Les motifs de la démission. — Colère de certains blocards. — Serait-ce une avance aux dissidents?

Paris, 15 novembre. — Le général André ne se retire pas par raison de santé mais uniquement pour ne pas créer de division dans la majorité. Voilà ce qui a surpris beaucoup d'hommes politiques après les bruits alarmants que les amis de M. Combes avaient répandu sur l'état mental du général.

Le départ de ce dernier fera-t-il cesser les divisions du Bloc? Il est difficile de le croire lorsqu'on entend un grand nombre de blocards qualifier de salété *(sic)*, le coup organisé par le président du Conseil contre le ministre de la Guerre. Sa manœuvre, que personne ne songe à nier, les a d'autant plus émus qu'ils se rappellent la confiance avec laquelle dans son discours de Gevrey, le général André, au moment des interpellations dernières, vint se ranger au côté du chef du gouvernement: « Avec un général comme Combes, disait-il, nous sommes sûrs de vaincre! »

M. Combes n'en a pas moins fêté son collaborateur parce qu'il a cru donner ainsi le change au pays et calmer l'émotion profonde causée par les révélations sur la Franc-Maçonnerie et ce n'est pas un des côtés les moins curieux de la situation que de voir les francs-maçons accueillir avec colère la démission forcée du général André. C'était à leur sens, le seul ministre véritablement « républicain », parce qu'il s'était plié docilement à leurs exigences..

Certains blocards voient dans la nomination de M. Berteaux une sorte d'avance aux dissidents. Ils croient que M. Combes a escompté les relations d'amitié qui unissent MM. Berteaux et Doumer pour essayer de ramener à lui quelques-uns de ceux de la majorité qui, de jour en jour plus nombreux, se séparaient de lui. Et cela les irrite parce qu'ils découvrent derrière M. Doumer une sorte de nationalisme républicain qui les affole.

Les journaux de ce matin

De M. Clémenceau, dans l'*Aurore*:

Le président du Conseil est tombé dans cette illusion de croire que la faiblesse du cabinet venait de la présence du général André au ministère de la Guerre. Le malheureux guerrier a fait quelque résistance, puis il a capitulé sans les honneurs de la guerre.

Quant à ses collègues, ce n'est pas pour le courage dont ils ont fait preuve que leurs noms passeront à la postérité. Renvoyer par la porte basse, dans un intérêt personnel, le ministre de la Guerre sous les coups de M. Syveton, c'est tout justement le contraire d'un acte de bravoure.

De l'*Echo de Paris*:

Si le général André est coupable d'avoir organisé la délation dans l'armée et a été blâmé par la Chambre, M. Combes qui, d'abord, l'a couvert et dont la complicité a été en outre amplement démontrée, est aussi responsable que lui, aussi flétri que lui et mérite au même titre d'être chassé.

Or, seul le ministre de la Guerre s'en va. On fait la part du feu. Le cabinet est atteint dans son président comme dans un de ses membres. Celui-ci est sacrifié pour celui-là. L'important est de maintenir au pouvoir M. Combes, obéissant serviteur des socialistes arrivistes.

De la *Lanterne*:

Nous revenons à la tradition républicaine qui veut que le ministre de la Guerre soit un civil. Seul un ministre civil peut avoir, à l'heure présente, assez d'énergie et d'indépendance d'esprit pour mener à bien l'œuvre à peine ébauchée de la démocratisation de l'armée. Mais le départ du général André, loin de ralentir l'œuvre de défense républicaine, va être au contraire le signal d'un rassemblement de vigueur. Le pays républicain veut qu'on purge l'armée et les autres administrations des ennemis de la République qui y sont encore en majorité.

De la *République Française*:

Un immense sanglot de délivrance va s'élever demain de toutes les garnisons de France et de tous les foyers où palpite un cœur vraiment français. Ses pires ennemis ne pouvaient souhaiter au général André une fin plus lamentable; il part honni, flétri, giffé.

Le ministère Combes sombrera comme il convient sous un mépris général; il sera payé largement pour son ingratitude envers le général André. Il n'échappera pas plus que lui à la justice immanente qui vient à peine de commencer son œuvre.

La délation dans l'armée
Les fiches du F.·. Debierre

Paris, 15 novembre. — Voici les fiches lues à la tribune par M. Grosjean, et contenant les renseignements fournis, au Grand-Orient, par M. Debierre, professeur à la Faculté de médecine, de Lille:

Colonels Lanthonay et Dumoulin, tous deux réactionnaires et religieux;

de Givea, lieutenant-colonel; Leorat, chef d'escadron, et d'Assigny, capitaine; cléricaux tous les trois.

Capitaine Meyer, 19e chasseurs, douteux; capitaine Ardouin, du même régiment, a été officier d'ordonnance du général Chanoine.

43e de ligne, Padieu, capitaine adjudant-major réactionnaire; capitaine Lesage, bon républicain; commandant Dupire, indifférent en politique.

Etat-major Eon, commandant hors cadre, a ses enfants chez les congréganistes; de Féraudy, commandant au 16e chasseurs, mauvais; se défier.

LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

En Mandchourie. Une canonnade inutile

Moukden, 13 novembre (dépêche retardée.) — Ce matin, on a commencé à bombarder avec les pièces de siège, les positions japonaises, dans la direction de la gare de Chaho. Le bombardement a duré jusqu'à la nuit. 500 gros obus ont été lancés sur la plus forte des positions japonaises de la plaine.

Le but de cette canonnade importante était de mettre obstacle aux travaux de fortifications que, depuis un mois, les Japonais exécutent sur ce point, afin de rendre imprenable la gare de Chaho, derrière laquelle s'étend le chemin de fer, c'est-à-dire leur ligne de retraite.

Les deux armées se sont si bien terrées, que le feu de l'artillerie est à peu près anodin, et que les munitions sont, en grande partie, perdues.

Au Ministère de la Marine
Le cas de M. Vittonne

Paris, 15 novembre. — Le Conseil des directeurs du ministère de la marine, chargé de faire une enquête sur l'accusation portée par l'amiral Bienaimé contre M. Vittone, s'est réuni de nouveau après-midi.

Après avoir entendu le contre-amiral Puech, qui, à l'époque de la disparition de la lettre de l'amiral Bienaimé, était sous-chef d'état-major général, et M. Guery, chef du bureau en retraite, le Conseil a décidé de se réunir à une date ultérieure.

La santé de M. Rouvier

Paris, 15 novembre. — L'état de santé de M. Rouvier s'est beaucoup amélioré et le ministre des Finances se propose d'aller passer trois ou quatre jours à la campagne pour achever de se rétablir.

M. Rouvier espère pouvoir reprendre ses occupations dans le courant de la semaine prochaine et venir assister à la Chambre à la discussion du budget.

Les fêtes franco-italiennes. — Le banquet du Comité Mascuraud

Paris, 15 novembre. — Ce soir a eu lieu le grand banquet organisé par le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie, en l'honneur des membres des Chambres de Commerce et des municipalités italiennes. Tous les membres du gouvernement, à l'exception de MM. André et Rouvier, les présidents de la Chambre et du Sénat, des sénateurs et des députés, étaient au nombre des convives.

Au dessert, M. Mascuraud a souhaité la bienvenue aux délégués italiens et a fait l'éloge de son Comité.

M. Trouillot, qui présidait, n'a pas craint de déclarer que le Comité républicain du Commerce et de l'Industrie s'était imposé la double mission de défendre la République au-dedans et de la faire aimer au dehors. Après quoi, il a rappelé le traité d'arbitrage franco-italien, la convention internationale sur les conditions du travail, et a fait des vœux pour que les relations entre les deux pays deviennent encore plus cordiales.

Une grève au port du Havre

Le Havre, 15 novembre. — Les journaliers du port ont décidé, ce matin, la grève par 684 voix contre 116. Ils ont réussi, cet après-midi, à faire cesser le travail d'embarquement à bord de plusieurs steamers. De leur côté, les camionneurs se sont livrés à des désordres; un contremaître et un ouvrier ont été frappés par les grévistes. Soixante gendarmes sont arrivés.

Les souverains portugais en Angleterre
Au château de Windsor

Windsor, 15 novembre. — Le roi et la reine de Portugal ont été reçus à la gare par le roi, portant l'uniforme d'officier de cavalerie portugais et par la reine Alexandra. Le cortège royal s'est ensuite rendu en voiture au château.

NOUVELLES LOCALES

COMINES

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni mardi à sept heures et demie du soir, en session extraordinaire, sous la présidence de M. Ducarin, maire. Etaient présents: MM. Ducarin, Lesaffre, Favrelle, Leclercq, Jules Hasbroucq, Belin, Brulin, Roger, Lecomte, Schouttetten, Bourlez, Rembry, Lepercq, Lambin, Leroy, Parent, Debecq, Dumortier, Ernest Hasbroucq, Mille. Absents: MM. Vincent Cousin, Emile Carrissimo, Emile Grimonpont. Comme d'habitude, le public est très nombreux. M. Roger Carlos est nommé secrétaire. Pendant la lecture du procès-verbal, adopté sans observation, un auditeur nommé Vanzuyé, qui parle à haute voix, est expulsé de la salle par un garde.

Legs de Mme Veuve Lauwick. — M. le Maire donne communication d'une lettre de M. le Préfet, en date du 10 novembre courant, appelant d'urgence le Conseil municipal à délibérer sur le testament de Mme veuve Lauwick, en date du 4 janvier 1904, dans sa partie relative au legs fait en faveur de l'orphelinat de filles de la rue de Lille.

« Par ce legs, dit M. le Maire, Mme Lauwick, indépendamment des 100.000 francs qu'elle alloue à l'Hospice, des 100.000 francs qu'elle alloue au Bureau de bienfaisance, lui fait également donation d'une ferme avec 7 hectares 1/2 de terre, situés au Hallot, occupés par M. Dumoulin; de 71 ares au Long-Champ, occupés par M. Ch. Grimonpont; de 2 hectares 15 ares au Vieil-Dieu, loués à M. Montaigne; de 88 ares à Wervicq-sud, quartier de la Montagne, occupés par M. Malieu, le tout ayant une valeur de 80.000 francs, sous condition que les revenus soient affectés à l'orphelinat. Mme Lauwick n'a pas désigné autrement, ajoute M. le Maire, l'établissement qui doit bénéficier de cette libéralité. Il ne s'agit pas expressément de l'orphelinat de la rue de Lille. D'ailleurs cette institution n'étant pas reconnue d'utilité publique, les administrateurs du Bureau de bienfaisance ne pourraient exercer le contrôle des dépenses qui y seraient effectuées. Dans ces conditions, j'estime que la forme dans laquelle cette donation a été conçue, permet de supposer que la donatrice entendait faire bénéficier de ces dons les orphelins pauvres de Comines indistinctement et placés dans un orphelinat. Je demande donc au Conseil de me nommer tuteur des orphelins de la ville, ayant qualité pour revendiquer et défendre leurs droits...

Incident. — M. Lecomte proteste vivement en son nom personnel et au nom de la minorité contre cette proposition. « Loin de moi, dit-il, la pensée de critiquer une œuvre qui doit profiter à des orphelins, mais, Monsieur le Maire, vous interprétez d'une façon absolument fausse les intentions de Mme Lauwick. Je la connaissais et je puis vous affirmer, en toute certitude, que sa volonté était de consacrer les revenus de ces immeubles et de ces terres uniquement aux orphelines de la rue de Lille. Elle m'a dit cela dix fois dans nos entretiens, elle l'a répété fréquemment aux Dames de la ville; cinquante témoignages confirmeront mes paroles.

M. Bourlez. — Il n'y avait à l'époque du testament et de la mort de Mme Lauwick, comme il n'y a aujourd'hui à Comines, personne ne le contestera, qu'un seul orphelinat, celui de la rue de Lille. La donatrice n'a même pas pu vouloir en désigner un autre..

M. le Maire soumet sa proposition au vote. Elle est adoptée par 16 voix contre trois et un bulletin blanc.

Sainte-Marguerite: éclairage, horloge. — M. le Maire s'exprime ainsi: « Dans notre dernière réunion nous avions nommé MM. Jules Lemaire et Balkan pour s'occuper, le premier de l'entretien de l'horloge publique, le second de l'éclairage. Or, M. Brunel, curé de Sainte-Marguerite, s'est opposé à ce que M. Lemaire, son clerc, touche à la pendule; bien mieux, il l'a congédié de la maîtrise, parce qu'il avait accepté cette place, oubliant ainsi que sa sacristie, son église et son horloge nous appartiennent. M. le Curé ne nous a pas fait connaître le motif de cette rigueur contre son employé.

Or, je possède une lettre du président de la Fabrique de Sainte-Marguerite à l'ancien clerc, où il lui exprime ses regrets de son départ, ajoutant qu'il est un parfait honnête homme. M. le Curé a eu l'esprit monté un peu à la légère.

Il est du reste original. Ainsi dernièrement, dans un sermon, il prononçait ces paroles: « Il y a quinze ans que je porte soutane et que je confesse; deux hommes seulement se sont confessés auprès de moi d'avoir mal voté, et il y en a tant parmi vous qui votent si mal! »

D'autre part, dit M. le Maire, quelques cultivateurs importants de la région ont fait des démarches auprès de M. Balkan dans le but de l'intimider, de le menacer même sur sa situation, s'il conservait l'emploi d'allumeur qu'il avait d'abord accepté; aujourd'hui il ne veut plus rien savoir.

S'il n'y a plus d'éclairage ni d'heure à Sainte-Marguerite, le public saura à qui s'en prendre. Cette situation me peine d'autant plus qu'elle se produit dans la paroisse où je suis né.

Je propose au Conseil d'autoriser M. Lesaffre, adjoint, demeurant à Sainte-Marguerite, à prendre telles mesures qu'il jugera utiles pour aplanir les difficultés élevées à ce sujet.

M. Bourlez au nom de la minorité dit qu'il ne veut pas mettre en cause la personnalité de M. Lemaire, mais qu'en principe M. le Curé ne peut confier le clef de son église à celui qui ne possède pas sa confiance. « Nous ignorons, dit